

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2021.019

Marmande le 1^{er} mars 2021

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 22 Février 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 février 2021 s'est réuni le lundi 22 février 2021 à 19 heures 00, en présentiel à la Maison de quartier de Beysac, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine

Karen NOSMAS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE précise qu'il dispose de 2 pouvoirs de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine.

M. Le Maire fait un point sur la situation Covid.

Il demande à tous de continuer dans le respect des gestes barrières et de rester prudents.

Il souligne que le centre de vaccination fonctionne.

Cette crise dure. Il a des inquiétudes pour tous les acteurs économiques, les restaurateurs, ceux qui fonctionnent en mode dégradé.

Il précise que suite aux nouvelles annonces gouvernementales concernant la Culture, le festival Garorock est annulé.

Il s'agit d'une décision douloureuse pour l'association, tous les bénévoles, les plus jeunes très impactés aussi par cette crise.

M. Le Maire explique qu'ils rencontreront la direction de Garorock, et voir ainsi ce qui peut être organisé pour conserver le lien.

Concernant les autres festivals ils sont en attente. MondoClown a été annulé.

La grosse actualité depuis le dernier conseil est la crue exceptionnelle de la Garonne.

M. Le Maire souligne que Garonne fait partie de la vie de notre territoire.

Le niveau de la crue a presque égalé celui de 1981. Il tient à souligner une chose : aucune victime n'est à déplorer.

La situation était sous contrôle grâce aux services municipaux, la Police Municipale, le CCAS
Il souligne l'élan de solidarité des bénévoles pour le nettoyage.

Il remercie pour tous les dons faits aux sinistrés : des vêtements... La municipalité a reçu un chèque de Monsieur Jean-Pierre Fourcade dont la famille est originaire de Marmande.

Il explique qu'une réunion de concertation auprès des Coussanais aura lieu pour dresser un bilan.

M. Le Maire explique que cette crue était très particulière. La Garonne est montée, a stagné et la montée des eaux a redémarré. Les habitants souhaitent comprendre ce phénomène. Il explique qu'un centre d'accueil avait été préparé.

Il souligne la forte couverture médiatique.

Il adresse ses remerciements à la Police Municipale, le CCAS, Aurélie Boyer très présente.

Suite à ces inondations, les digues sont très fortement abimées.

Il rappelle la visite du Premier Ministre Jean CASTEX. Il en profite pour répondre à M. Francis et lui explique qu'il regrettait ne pas avoir été informé de cette visite ministérielle.

Jérémie Prévot intervient. Il était au cœur des inondations. Il tient à remercier tout le monde. Il regrette cependant ne pas avoir été informé en tant qu'élu local. Les sinistrés coussanais trouvaient étonnant qu'il n'ait pas plus d'informations.

M. Le Maire est surpris des remarques de J. Prévot. J. Prévot aurait également pu l'appeler directement. Il considère que cela va dans les deux sens.

Il lui propose de prendre un engagement de s'appeler mutuellement la prochaine fois.

M. Le Maire souligne qu'il a lu un article le concernant. Article qui expliquait qu'il avait passé sa journée du mercredi au cabinet médical plutôt que d'être sur place.

Il détaille sa journée à l'assemblée.

Dossier n° 1 – Débat d'orientations budgétaires 2021

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 07 août 2015, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

M. Le Maire souligne qu'il a connu plusieurs débats d'orientations budgétaires.

Il a toujours voté que le débat avait eu lieu.

Ce qu'il souhaite aujourd'hui c'est un véritable débat. Cela était une de ses premières commandes au Directeur Général des Services qui lui a proposé en réponse la présentation d'un rapport d'orientations politiques.

Il s'agit d'une démarche démocratique qu'il avait beaucoup sollicité durant les six précédentes années.

Cela n'est pas facile à faire.

Il remercie les services d'avoir accompagné les élus dans cet exercice.

La Majorité engage son programme, travaille pour préparer Marmande au défi de demain.

F. Verdier présente le rapport d'orientations budgétaires avec K. Nosmas.

Elle rappelle l'environnement économique et social :

- ▶ **Crise sanitaire mondiale est inédite**

- ▶ **Certains secteurs économiques sont gravement touchés : tourisme, restauration, automobile, aéronautique, transports**
- ▶ **De lourdes conséquences sur le marché du travail sont à prévoir dans le temps**
- ▶ **Impact durable sur les finances publiques avec un double effet de la baisse d'activité et des interventions publiques massives :**
 - ✓ **Déficit public attendu à plus de 11 % du PIB**
 - ✓ **Dettes publiques attendues à près de 120 % du PIB**

- ▶ **Faible inflation**
- ▶ **Maintien des taux d'intérêts extrêmement bas**

Elle souligne les principales mesures de la Loi de Finances 2021 .

Elle énonce les résultats cumulés pour 2021 (une estimation)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 429 228,61	1 236 539,66		1 236 539,66	1 429 228,61
Opérations de l'exercice	22 490 267,89	23 611 998,81	5 152 526,99	6 544 582,01	27 642 794,88	30 156 580,82
TOTAUX	22 490 267,89	25 041 227,42	6 389 066,65	6 544 582,01	28 879 334,54	31 585 809,43
Résultats de clôture	-	2 550 959,53		155 515,36		2 706 474,89
Restes à réaliser		-	1 710 074,36	1 177 753,96	1 710 074,36	1 177 753,96
TOTAUX CUMULES	22 490 267,89	25 041 227,42	8 099 141,01	7 722 335,97	30 589 408,90	32 763 563,39
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 550 959,53	376 805,04	-	-	2 174 154,49

Elle revient sur les points suivants :

- L'épargne et dotations
- L'effet ciseaux
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses de personnel

(avec une augmentation de plus de 3 %. Une prime Covid d'un montant de plus de 60 000 € a été allouée au personnel. 381 personnes font partie de la mairie soit 5 personnes de plus, avec une majorité de catégorie C.)

- La répartition des effectifs par statut
- la répartition du personnel titulaire par catégorie et filière
- Les recettes de fonctionnement
- L'évolution de la fiscalité
- Les dépenses d'investissement
- La dette
- Les recettes d'investissement

Elle explique les investissements pour l'année 2021 soit :

- Maintenir :
 - l'effort d'équipement
 - la qualité du service public municipal
 - les équilibres financiers
- Stabilité de l'endettement
- Pas de hausse de la fiscalité
- Bénéficier des financements externes et notamment du plan de relance

K.Nosmas présente les différents budgets annexes. Ils sont au nombre de 4.

1. Le budget annexe du parc de stationnement

► **Les résultats 2020** se décomposent ainsi (sous réserve de la clôture définitive et du vote du compte administratif) :

➤ Résultat de fonctionnement	+ 2 698,71 euros
➤ Résultat d'investissement	+ 34 430,41 euros
➤ Résultat global de clôture	+ 37 129,12 euros

► Montant de la **subvention d'équilibre 2020** **67 276,83 euros**

► Evolution des **recettes du parking souterrain** :

► 2010	86 248,89 euros
► 2011	90 670,56 euros

▶ 2012	94 097,73 euros
▶ 2013	88 106,00 euros
▶ 2014	82 514,61 euros
▶ 2015	81 192,39 euros
▶ 2016	73 655,41 euros
▶ 2017	83 606,66 euros
▶ 2018	61 297,40 euros (fermeture 4 semaines pour travaux)
▶ 2019	73 909,80 euros
▶ 2020	68 655,63 euros (pas de recettes pendant le confinement)

Le budget annexe de production d'énergie renouvelable

▶ Les résultats 2020 se décomposent ainsi (sous réserve de la clôture définitive et du vote du compte administratif) :	
➢ Résultat de fonctionnement	+ 289 218,26 euros
➢ Résultat d'investissement	+ 26 076,22 euros
➢ Résultat global de clôture	+ 315 294,48 euros
▶ Production d'équilibre	220 000,00 euros
▶ Production 2020	247 014,16 euros

Le budget annexe du Comoedia

L'estimation des résultats 2020 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) se décomposent ainsi :

➢ Résultat de Fonctionnement	+ 134 507,17 euros
➢ Résultat d'Investissement	- 12 426,22 euros
➢ Résultat global de clôture	+ 122 080,95 euros
▶ La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 182 704,71 euros en 2020.	

Le budget annexe Cesame

CESame : Citoyenneté / Economie / Social / Solidarités / Arts / Marmande / Écosystème
Avec pour vocation de :

- Favoriser les relations entre les différents acteurs privés et publics
- Faire émerger de nouvelles initiatives ou pratiques, notamment économiques et professionnelles

Mise en place d'un budget annexe afin d'individualiser toutes les dépenses et les recettes en matière de gestion du site et assujettissement à la TVA

Ce nouveau budget annexe est en cours de préparation et sera présenté en même temps que les autres budgets primitifs de la collectivité lors du conseil municipal du mois de mars prochain.

F. Verdier souligne que l'objectif est de maintenir l'effort d'équipement.

Elle cite les principaux projets en cours et leurs montants soit :

Aménagement de la caserne du SDIS	51 106 €
Budget Participatif	100 000 €
Eglise Notre Dame	164 280 €
Centre de Supervision Urbain	50 000 €
CVCV Clémenceau – De Gaulle (AP/CP)	80 000 €
OPAH RU	156 000 €
Ilot des Religieuses	148 000 €
Ilot Espiet (AP/CP)	100 000 €
Aménagement Cour Ecole Labrunie	242 100 €
Transition Ecologique (programme travaux AP/CP)	459 648 €
NPNRU (AP/CP)	50 000 €

M. Le Maire remercie F. Verdier et K. Nosmas pour ce rapport d'orientation budgétaire présenté de façon très pédagogique.

Il rappelle qu'en 2020, lors du vote du budget il avait parlé d'un budget de combat. Il tient à remercier le service des Finances et les élus qui ont œuvré pour obtenir ce résultat.

Pour autant la tendance est lourde depuis 2016, 2017.

Il souligne que la situation est redressée cependant pour les budgets à venir les marges de manœuvre sont étroites.

Il ne faut pas croire que l'avenir est dégagé.

V. Pérali remercie les services et les élus pour cette présentation claire.

Elle a une question concernant la répartition des effectifs.

Elle souhaite savoir à quels services sont rattachés les 5 emplois supplémentaires évoqués par F. Verdier.

Comment expliquer le surcoût d'emplois par rapport à la crise que nous traversons.

F. Verdier explique que des personnes sont parties et d'autres arrivées. Elle cite l'exemple du Directeur Général des Services, et du Directeur de Cabinet.

S. Francis remercie les agents pour leur travail.

Il souligne qu'il a bien compris que le rapport d'orientation budgétaire est imposé par la loi, et fait constat de la période passée. C'est une mise en garde pour les Marmandais.

Il regrette que ce rapport n'est pas fait débat d'une vision un petit peu plus détaillée de la situation. Il interroge M. Le Maire : « Comment envisage – t – il les prochaines années ? »

Il reprend les termes employés en début d'introduction à savoir que ce rapport vise à mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et prospectifs permettant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il souligne qu'il n'y a selon lui aucune projection. Tous les tableaux montrent la période 2015, 2010, 2020. Il souligne qu'à aucun moment la réalisation de la politique de la majorité, son évolution n'est précisée. De même, il souhaite savoir comment le budget va évoluer dans les années à venir. Il revient sur la CAF nette qui était de moins 123 000 euros en 2019 et à plus 529 000 en 2020, soit une augmentation de 650 000 euros. Il souligne que tout ceci a été présenté en égratignant la gestion de l'ancienne mandature et valorisant la gestion de la majorité. S. Francis pense que sur un budget de 22 ou 23 millions d'euros une CAF à moins 123 000 euros cela représente 0,50 % autant dire pas grand-chose. Il juge que cela permet de relativiser.

Il revient sur l'analyse faite par Madame Verdier en juillet 2020. Elle comparait les dépenses de la ville à celle d'un ménage.

Il reprend la comparaison faite avec un ménage au revenu annuel de 36 000 €. Cela reviendrait à un découvert de 205 € pour l'année.

Il souligne que l'opposition aurait aimé débattre des projets de la majorité.

Il souligne que pour l'opposition un des enjeux est d'enrayer la perte des habitants.

Il précise que les grands absents de ce rapport sont les Marmandais.

Il sait que l'on ne leur demandera pas de voter mais sur le principe l'opposition votera contre.

M. Le Maire remercie S. Francis pour son intervention.

Il explique que le débat d'orientation budgétaire permet de savoir où l'on en est. Il raconte comment cela s'était passé en 2015. Il en a des souvenirs très précis.

Il ne raconte pas d'histoires contrairement à ce qu'insinue S. Francis.

Il souligne que la DGFIP ne relativise pas du tout avec une CAF négative.

Il reprend les propos de S. Francis selon qui malgré une CAF négative il faut investir.

M. Le Maire explique qu'avec une CAF négative les investissements sont moins faciles. Les banques regardent en effet cela avec attention.

Jamais dans l'histoire de la ville de Marmande on n'avait emprunté 2 millions et demi en début d'année.

Il rappelle le discours tenu par l'ancienne adjointe aux Finances.

M. Le Maire souligne à S. Francis qu'il n'a jamais dit être un surhomme. Il a fait du sauvetage. Il répond à S. Francis que c'est pour répondre à sa frustration de débat qu'il a demandé un rapport d'orientation politique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2021 a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 07 août 2015, en ce qui concerne le budget principal de la Ville et les budgets annexes du parc de stationnement, de la salle de spectacles Comoedia, du service de production d'énergie renouvelable et de CESAmé.

Précise que le document communiqué aux élus, avec la convocation, afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour participer au débat d'orientations budgétaires, est joint à la présente délibération.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (CALZAVARA Martine - BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel - FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°2 Rapport d'Orientations Politiques 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1

La loi oblige la Ville de Marmande à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce débat donne lieu à une délibération destinée à prendre acte qu'il a bien eu lieu.

Il s'attache à présenter « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » (article L. 2312-1 du CGCT). Mais, il n'oblige pas à avoir un débat de fond sur les orientations de la politique municipale. Cependant, nous en avons la volonté.

Ce présent rapport d'orientations politiques, en annexe, a pour objet de permettre un débat de fond.

Les élus présentent à tour de rôle la partie spécifique à leur délégation.

Divers points sont abordés.

C. Sorin présente la participation citoyenne. Leur objectif est de permettre aux Marmandais d'être citoyens, acteurs de la cité. Il s'agit d'un des piliers de leurs engagements municipaux. Cela doit être un élément indispensable de toutes leurs actions.

S. Chastaing aborde la transition écologique

Sur l'ensemble du mandat, elle souligne qu'ils s'attacheront à :

- Eviter les vœux pieux, les solutions toutes faites, les visions dogmatiques...
- Construire les projets de manière concertée, grâce aux outils de participation citoyenne que nous mettrons en place,
- Etre clair et exiger que pour chaque projet, soient pris en compte les enjeux de la transition écologique : baisser la facture énergétique, baisser les émissions de carbone, favoriser la biodiversité...
- Etre responsable et conduire des projets écologiquement plus performants en respectant le cadre contraint de nos finances publiques.
- Intégrer les dispositifs, programmes, financements proposés par les différents échelons territoriaux (Etat, Région, Conseil Départemental, agglomération...), pour aller plus vite et permettre aux Marmandais de gagner en qualité de vie.

Pour 2021, ils travailleront spécifiquement :

- La commande publique : (le premier marché sera celui de l'éclairage public avec pour objectif le remplacement des lumières par des LED)
- La santé environnementale
- Le lancement d'un réseau d'îlots de fraîcheur, afin de lutter contre la chaleur en ville
- L'aménagement de l'îlot Espiet

- Le Plan vélo élaboré
- La rénovation des bâtiments
- Le conservatoire du végétal de Nouvelle Aquitaine

M. Milhac présente la politique d'aménagement urbain pour repenser la ville.

De manière opérationnelle, l'année 2021 sera dédiée à :

- La Place Clémenceau : le projet initial sera réétudié afin de prendre en compte la transition écologique et la cohabitation des usages souhaités par l'ensemble des parties prenantes, notamment commerçants et riverains.
- L'avenue Charles de Gaulle : en même temps que celle autour de la Place Clémenceau, la concertation démarrera sur cet axe structurant. Une attention toute particulière sera dédiée aux commerces et à l'habitat, afin de travailler sur la vacance.
- En lien avec le Plan Local de l'Habitat porté par Val de Garonne Agglomération, des solutions innovantes devront être trouvées pour reconquérir les logements situés à l'étage des commerces. A cette fin, une approche par îlots plutôt que par immeubles sera privilégiée.
- La concertation lancée par VGA autour du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare est l'occasion de poser les premières bases de réflexion autour des boulevards urbains.
- La politique d'animations de l'espace public est en cours de révision, d'une part pour tenir compte du contexte sanitaire, d'autre part pour faire de Marmande une ville qui vit, qui bouge.
- Afin de soutenir nos commerces en difficultés à cause de la crise sanitaire, des actions spécifiques vont être mises en place.

M. Caruhel présente les politiques territoriales innovantes :

- Engager le pacte alimentaire
- Créer un nouveau visage pour le quartier Baylac – la Gravette
- Donner enfin du corps au projet de tiers lieu « CESAME »

J.C. Feyrit présente la politique sportive.

Il rappelle les priorités pour 2021 à savoir :

- Assurer la maintenance nécessaire à la sécurité et à la préservation des équipements et des aires de jeux
- Réaliser l'entretien et l'amélioration des équipements dont le suivi a été délaissé ces dernières années. La réalisation de ce programme demandera un effort financier conséquent dès 2021 notamment sur les interventions d'isolation et d'étanchéité (mise hors d'eau) qui concernent plusieurs bâtiments ; près de 200 000 € y seront consacrés.
- Prendre en compte les aspects d'économies d'énergie et de développement durable lors des travaux d'entretien et des investissements à effectuer sur plusieurs exercices. Cela permettra à terme de générer des économies dans le fonctionnement des installations sportives ; Plus de 200 000€ seront investis.
- Accompagner, soutenir, aider les associations sportives durement impactées par la crise sanitaire, notamment lors de l'examen des demandes de subventions.
- Maintenir une offre de qualité des diverses animations municipales
- Permettre et favoriser l'accessibilité du sport pour tous les publics

E. Marchand aborde les objectifs par rapport à la culture et P. Cardoit pour l'éducation.

Sont abordés également les points suivants :

- La Politique sociale
- La tranquillité publique
- Les espaces publics repensés pour améliorer le quotidien des Marmandais.
- L'administration générale
- Les finances

M. Le Maire rappelle que tous les points abordés sont décrits dans l'annexe envoyée aux membres du conseil municipal. Il explique que la Transition écologique et la participation citoyenne ont été les maîtres mots du programme qu'ils ont porté devant les Marmandais pendant leur campagne pour les élections municipales. Ils les traduisent en actes maintenant qu'ils sont élus.

Les orientations politiques pour 2021 présentées dans ce rapport sont construites autour de ces deux thèmes. Ces derniers obligent à décloisonner les politiques publiques portées par la mairie. Cette nécessaire transversalité amène naturellement la cohérence dans l'action municipale.

La gestion des années antérieures pèse lourdement sur les trajectoires financières de la ville de Marmande. Elles seront longues à redresser et c'est dans ce contexte contraint que la Majorité doit mettre en œuvre les orientations proposées.

Celles-ci représentent les premiers éléments du contrat passé avec les Marmandaises et les Marmandais. Leur mise en place se poursuivra tout au long des années à venir.

M. Calzavara souligne que la majorité propose un rapport d'orientations politiques là où la précédente mandature avait présenté un projet de mandature, une feuille de route.

Elle retrouve dans cette présentation de nombreux projets initiés précédemment. Quelques soit la sémantique l'important selon elle est d'informer les Marmandais de la politique et des projets que l'équipe en responsabilité souhaite mettre en place.

Elle indique qu'il y a pour elle des contre-vérités assez dérangeantes dans ce document.

Elle revient sur le point « Créer un nouveau visage pour le quartier Baylac La Gravette ». Il lui semble que cela est engagé depuis 2015. Pour elle, la majorité hérite d'un projet finalisé. Dire qu'il s'agit d'une création est pour elle mensonger.

De même, elle souligne que sous leur mandature, la culture représentait une part importante du budget. Elle considère que c'est un levier à l'apprentissage du citoyen, à l'acceptation de la différence et de l'élévation citoyenne.

Elle remarque que le lien culture / école est peu explicite voire inexistant dans ce rapport. Elle ne voit pas de projet sociétale pour les Marmandais. Elle considère qu'il est urgent de réfléchir autrement, notamment en s'interrogeant sur la place de l'habitant dans la cité

Concernant la Maison des Marmandais, elle considère qu'en y mettant une maison France Services cela va dénaturer complètement le sens de cette structure. Elle pense que la majorité est en train d'en faire un centre administratif. Elle rappelle qu'en 2019, la Maison des Marmandais a accueilli 11 000 personnes. Il n'y avait selon elle déjà plus assez de place pour accueillir les associations et la majorité souhaite aujourd'hui rajouter des services, quid de l'accompagnement à la parentalité. Comment pourra se faire le travail sur la citoyenneté, la laïcité, l'inclusion sociale si les associations n'ont pas de créneaux horaires. Elle considère que renforcer les services postaux administratifs les éloigne de la mission d'animation. Elle pense que ce n'est pas en vendant des timbres qu'ils vont faire venir les personnes.

Elle considère que ce qu'ils veulent faire de la Maison des Marmandais est une aberration.

Elle revient sur les aides facultatives, elle convient qu'il y a eu un vice de procédure mais pense que ce n'est pas cela qui intéresse les Marmandais.

V. Pérali intervient. Elle a trois remarques à faire sur le rapport d'orientations politiques présenté.

La première sur la forme : elle interroge M. Le Maire « Qui essaie-t-il de convaincre avec ses critiques, ses remarques négatives sur la mandature précédente ? » Ses partisans ? Elle considère que cela est déjà fait. L'autre moitié de l'électorat marmandais ? ...Selon elle, il faudra un peu plus que des critiques superficielles pour les convaincre. Elle considère que le stade de la campagne est passé.

Sur le fond : V. Pérali souligne que les orientations présentées dans ce rapport n'apportent rien de nouveau pour elle. Elle souhaite savoir où sont les projets des recettes. Que pense proposer M. Le Maire pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville ? Comment stopper les flux migratoires vers les autres communes ? Elle rappelle que nous savons tous que le poids des taxes foncières à Marmande fait fuir les habitants d'origine comme les retraités ou les nouveaux éventuels arrivants. Où trouve-t-on une idée nouvelle dans ce rapport qui permettrait d'améliorer les recettes de la ville, et donc à moyen terme de baisser le montant des taxes ?

Elle interroge M. Le Maire pense-t-il « que ce sont trois crêpes ou trois chichis, la climatisation du conservatoire qui influenceront les familles à venir s'installer sur Marmande ? ».

Elle considère les projets présentés insuffisants pour attirer de nouveaux Marmandais. Ne faudrait-il pas commencer par diminuer les taxes avant de dépenser l'argent comme la majorité le propose dans ce rapport. Elle s'interroge dans le cas où il n'y aurait pas les recettes nécessaires pour la réalisation des projets il faudrait s'endetter. Marmande mène un train de vie déjà installé sur un emprunt de 2,5 millions d'euros.

L'opposition pense que la majorité peut mieux faire et qu'ils peuvent les y aider. Concernant la concertation, elle se demande où est la concertation peut être entre M. Le Maire et sa majorité, et quelques habitants des quartiers.

Elle précise qu'il n'y a plus aucune commission en dehors de celle des Finances, donc plus aucun lieu d'échanges avec les élus de l'opposition. Elle demande à M. Le Maire ce qu'il craint à consulter l'opposition. La pertinence de leurs idées ? Qu'est-ce qui est important les bonnes idées et peu importe d'où elles viennent ou de garder le secret afin de ne pas souffrir des critiques ?

Elle cite en exemple l'intervention de J. Prévot concernant les inondations. Pourquoi M. Le Maire ne s'est-il pas appuyé sur lui pour gérer et rassurer les victimes des inondations.

Elle incite M. Le Maire à ne pas hésiter à innover dans la politique de demain.

MC. Ballereau intervient. Elle renouvèle ses remerciements à toute l'équipe du service des sports, à son directeur avec qui elle a eu toujours plaisir à travailler, à tous les clubs sportifs.

Elle souligne que leur mandature a été très touchée pour cause de covid 19, le confinement... Tout avait été mis en place, désinfection, gel hydro alcoolique etc... pour aider au mieux les clubs.

Elle revient sur les priorités énoncées dans le rapport d'orientations politiques. Elle considère qu'il n'y a rien de nouveau. Elle souligne que c'est ce qu'ils faisaient déjà.

Elle reprend le point « réaliser l'entretien des équipements ». La précédente mandature avait mis en place un programme d'interventions sur les bâtiments durant cinq ans.

Elle rappelle qu'ils avaient eu un projet sportif ambitieux, audacieux.

Elle cite ce qu'ils ont réalisé en cinq ans en parallèle de l'entretien des équipements de nouvelles infrastructures telles que la piste d'athlétisme, le boulodrome, le terrain synthétique de football, l'entrée du golf et son club house, l'entretien régulier du terrain, l'éclairage du terrain de football, la création d'une salle de musculation, la mise en sécurité des terrains, l'agrandissement du Skate Park etc ...

Elle revient sur les aspects d'économie d'énergie et de développement durable. Elle est d'accord avec ce constat. Mais elle souligne que ceci avait été entrepris également par l'ancienne mandature et qu'ils sont dans leur continuité.

Concernant le point « accompagner soutenir les associations sportives durement impactées par la crise sanitaire » est le rôle de toutes les municipalités.

Elle tient à rappeler que le projet en lien sport et culture était déjà dans la programmation. Elle se félicite que ce projet soit maintenu.

Elle conclut en soulignant que pour elle la majorité reprend toute une partie du projet sportif de la mandature précédente. Ils maintiennent ce qui existait déjà.

Elle ne voit pas de projet propre à la présente mandature.

V. Pérali s'interroge concernant le plan pluriannuel d'investissements. Elle souhaite avoir quelques informations par rapport à la rocade. La grande rocade doit être terminée pour 2024 mais il y a également l'achèvement de la petite rocade, les boulevards.

Elle veut savoir comment cela allait être échelonné, avoir des précisions sur le calendrier prévu. Par rapport au Pont et l'avenue François Mitterrand est ce prévu après ? Le département continue-t-il à aider ? Comment tout cela va-t-il être financé ?

M. Calzavara souligne que ce rapport d'orientations politiques ne parle pas d'évaluation. Elle propose au nom de la minorité la mise en place d'une commission d'évaluation des politiques publiques à l'échelle de Marmande. Elle explique qu'il s'agit bien de rendre compte à l'opinion publique et aux parties prenantes bénéficiaires acteurs de l'action publique, chercher les moyens de l'améliorer par des recommandations. Cette évaluation pourrait se faire avec des citoyens.

M. Caruhel souhaite répondre à M. Calzavara par rapport à Baylac La Gravette. Le terme de création est pour elle bien utilisé. Effectivement depuis 2015, il y a un projet de renouvellement urbain qui s'est mis en place dans le cadre de la politique de la ville puisqu'on est sur un quartier prioritaire de la ville.

La Maison des Marmandais a été créée sans souffle, sans dynamisme. Quand elle précise qu'il fallait repositionner la Maison des Marmandais comme maison de projets, faire le lien avec le centre-ville, chose qui n'a pas véritablement été faite.

Concernant l'aménagement des espaces publics un travail avait été fait avec un cabinet de consultants, ils ont repris l'ensemble avec VGA et les services, pour penser les espaces différemment et ce en maîtrisant les dépenses puisque le coût était exorbitant.

M. Caruhel précise qu'il s'agit de retravailler les choses de façon participative avec l'ensemble des habitants du quartier. On y voit là une véritable création.

Le recrutement d'un médiateur (poste inexistant à ce jour) permettra de faire le lien entre les habitants, les bailleurs, les porteurs de projets, les services de la ville. Ce lien n'existe pas et il doit impulser une dynamique.

C. Sorin souhaite répondre à V. Pérali. Il explique qu'il s'agit d'une originalité de faire participer les habitants eux-mêmes à l'élaboration des outils participatifs. Il souligne qu'ils ont bien vu qu'il y avait des soucis de participation dans les conseils de quartier. Les outils ont été adaptés à leur besoin. La concertation n'est peut-être pas affichée mais elle est présente partout, dans tous les projets.

E. Marchand précise qu'effectivement le partenariat école/culture n'a pas été mis en avant dans ce rapport. Cela existait déjà et cela fonctionne bien. Il n'y a cependant aucune visibilité avec la période actuelle. Le travail en collaboration avec les écoles va bien évidemment être poursuivi.

M. Milhac souhaite répondre à V. Pérali. Il est heureux de voir que les commissions Urbanisme manquent. Il précise qu'une commission est programmée quand il y a des sujets à présenter. Les projets sont en cours de construction.

Face à toutes ces remarques, M. Le Maire demande aux élus de reconnaître qu'ils ont vécu lors de ce conseil un temps démocratique.

Il souligne à l'opposition que budgétairement il s'agit bien de leur action qui pèse aujourd'hui sur leurs choix. Il ne dénigre pas. Il fait un constat de la situation.

Il précise à V. Pérali qu'elle n'était pas élue physiquement lors de la précédente mandature mais qu'elle était candidate sur une liste où deux personnes étaient adjointes, dont l'adjointe aux Finances. Cette dernière a publiquement fait état de la politique administrative et financière de la collectivité en fin de mandature. Il lui rappelle qu'entre les deux tours des élections, elle a fait le choix en connaissance de cause de rejoindre une autre liste balayant cette analyse et soutenant par définition l'intégralité de ce qui avait été fait.

Il précise à V. Pérali qu'elle ne peut s'exonérer de tout cela. Elle a en effet approuvé la gestion antérieure. Cela relève de sa liberté et il le respecte complètement.

M. Le Maire respecte le point de vue de l'opposition qui ne trouve pas d'articulation à ce rapport d'orientations politiques.

Il interroge M. Calzavara concernant Baylac La Gravette puis que tout était fait pourquoi Habitatys leur a adressé un courrier les sommant de prendre position (position qui n'avait jamais été prise).

Il souligne que le seul objectif de ce débat était de pouvoir s'exprimer.

Il s'accorde à dire qu'il faut effectivement prévoir des projets mais il est évidemment nécessaire de prévoir leur financement.

Il souligne à V. Pérali qu'il ne craint absolument pas les échanges d'idées avec l'opposition. Il précise pour répondre aux remarques de l'opposition que ce rapport d'orientations politiques s'inscrit dans un cadre financier contraint, avec une rigidité financière qui vient d'une diminution structurelle des recettes.

Il rappelle la baisse du foncier en 2015 par la précédente mandature. Il explique que cela a engendré une baisse des recettes.

Il souligne que lorsque l'on se prive de recettes il faut également se priver de dépenses.

Les Marmandais et Marmandaises ont fait un choix de changement. Ils ont un contrat à honorer avec eux. La majorité prépare un budget avec une administration en bon état.

M. Le Maire salue et remercie chaque élu de la majorité pour ce travail, pour le temps consacré.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (CALZAVARA Martine - BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel - FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Pôle Finances

Dossier n° P1-01- Actualisation de l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile

Dans ce dossier il s'agit d'arrêter la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de fonction ou de service avec remisage à domicile selon le tableau annexé et d'adopter le règlement d'utilisation des véhicules municipaux.

M. Calzavara souhaite savoir si le véhicule attribué au directeur du CCAS est lié aux assistantes sociales ou uniquement au service du directeur ? Quelles sont les missions qui justifient cette attribution ?

M. Le Maire explique que les assistantes sociales utilisent également ce véhicule. Il a accepté un remisage à domicile en raison du faible kilométrage.

Il souligne que ce véhicule n'est pas nouveau il était précédemment affecté au collaborateur de l'ancien maire. Il explique qu'il a aujourd'hui lui-même un collaborateur mais qu'il ne lui a pas affecté de véhicule.

Il y a une large économie kilométrique faite.

Votants : 32 - Abstention : 06 (CALZAVARA Martine - BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel - FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Ressources Humaines

Dossier n°P1-02 Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 2 Développement Projets

Dossier n°P2-01 Convention de servitude avec le Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne – Te 47 – (ex Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de Lot-et-Garonne - SDEE 47) sur la parcelle cadastrée section AK n° 210 sise lieudif « Latapie » sur la commune de Sainte-Bazeille

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P02-02 Convention de servitude avec le Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne – Te 47 – (ex Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de Lot-et-Garonne - SDEE 47) sur les parcelles cadastrées section F n° 109 – 110 - 111 sises lieudif « Tranchant » sur la commune de Virazeil

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2-03 Convention de servitude avec le Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne – Te 47 – (ex Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de Lot-et-Garonne - SDEE 47) sur la parcelle cadastrée section F n° 109 sise lieudit « Tranchant » sur la commune de Virazeil

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2-04 FISAC, Opération Collective de Marmande : reversement d'aides directes aux entreprises

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 3 Culture, Patrimoine, animations, sports

Dossier n°P3-01 Remboursement des recettes affectées par la crise du COVID-19 lié au maintien de la fermeture des salles de spectacles

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Technique

Dossier n°P4-01 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2021

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2021.008 – 18.01.2021 - Locations des terres agricoles 2020-2021 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.009 – 18.01.2021 - Locations des terres agricoles 2020-2021 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.010 – 18.01.2021 - Locations des terres agricoles 2020-2021 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.011- 21.01.2021 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Monia LYORIT
- ♦ Décision n° 2021.012 – 26.01.2021 - Contrat de maintenance des équipements de fermeture automatique avec la société Lacroix
- ♦ Décision n° 2021.013 – 01.02.2021 - Site de l'Aérodrome Parcelles cadastrées section DX n° 38 – 138 – 142 Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.014 – 02.02.2021 - Location d'un appartement sis 18 rue du chêne vert Centre Technique Municipal – zone industrielle à Madame Pascale RAPIN
- ♦ Décision n° 2021.015 – 05.02.2021 - Annule et remplace la décision 2020.114 (Erreur matérielle) Convention d'occupation de locaux au sein du Pôle Jeunes de Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2021.016 – 08.02.2021 - Contrat pour un cycle d'ateliers d'écriture animés par Anne CAUMES
- ♦ Décision n° 2021.017 – 08.02.2021 - Contrat de missions d'études techniques et d'ingénierie pour la mise en place du chauffage et rafraichissement du magasin service des archives

- ♦ Décision n° 2021.018 – 11.02.2021 - Renouvellement contrat de maintenance Société DRÄGER France - Année 2021
- ♦ Décision n° 2021.019 – 11.02.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS CESA
- ♦ Décision n° 2020.020 – 11.02.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS SCHMIDT
- ♦ Décision n°2021.021 – 11.02.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS CESA
- ♦ Décision n°2021.022 – 11.02.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS CESA
- ♦ Décision n° 2021.023 - 11.02.2021 - Concert de Loula B au Musée Marzelles dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées
- ♦ Décision n° 2021.024 - 12.02.2021- RÉSIDENCE COMPAGNIE THOMAS VISONNEAU

Concernant la décision n°17, M. Calzavara souhaite savoir s'il n'y avait pas un prestataire à proximité.

Une réponse circonstanciée lui sera faite.

Pour la décision n°24, elle tenait à souligner que la compagnie Thomas VISONNEAU mérite une présentation.

M. Le Maire précise que cela sera présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Karen NOSMAS



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

